

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2025 - N° 2025/75B**

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 4^{ème} ordinaire à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 04 novembre 2025

Date affichage : 14 novembre 2025

Nbre de Conseillers : 19 En exercice : 19 Présents : 13 Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Marie BERNARD, Marc LIONARD, Carine MOULY, Christophe METREAU, Gaëtan BUREAU, Raymond NUVENT, Simone ARAMET et Claude NEREAU

Excusés : Ludovic GIRARD, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Sophie BRODUT et Didier MOUCHEBOEUF

Absente : Nathalie CHATEFAU et Claire LEGER

Secrétaire de séance : Christophe METREAU

OBJET : Validation de l'intégration de deux chemins ruraux dans le domaine public de la commune en voie communale, modification de noms de 3 places suite à une erreur de plume avec refonte du tableau de classement des tableaux des voies communales

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient d'intégrer deux chemins ruraux aux lieudits Trouillaud (impasse de la Fontaine) et Coutolle (route de Coutolle) en voie communale dans le domaine public communal comme suit :

- Chemin rural au lieudit Trouillaud (impasse de la Fontaine) qui longe les parcelles cadastrées E830, E238, E905, E906, E877, E251, E720, E805, E823, E824, E896, E919, E910, E914, E265, E268, E271, E780, E897, E899, E900, E903, E904, E250, E879, E249, E876, E241, E239 et E240, d'une longueur de 288 mètres
- Chemin rural au lieudit Coutolle (route de Coutolle) qui longe les parcelles cadastrées E41, E40, E39, E886, E35, E632, E634, E635 et E887 d'une longueur de 115 mètres

Monsieur le Maire demande aux membres présents de valider l'intégration des deux chemins ruraux aux lieudits Trouillaud (impasse de la Fontaine 288 mètres) et Coutolle (115 mètres) en voie communale dans le domaine public communal.

Les longueurs des voies communales deviendraient :

- | | |
|--|---|
| - Voies communales à caractère de route | 32 277 m dont 690 m mitoyens (annexe 1) |
| - Voies communales à caractère de rue | 10 022 m (annexe 2) |
| - Voies communales à caractère de place publique | 22 418 m ² (annexe 3) |

De plus, Monsieur le Maire propose, dans le tableau de classement à caractère de place publique de renommer 2 places suite à une erreur de plume :

- 5p Esplanade de la Paix au lieu de place de la Paix
- 7p Place de la Paix au lieu de place de l'Esplanade

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- **DE VALIDER** l'intégration de deux chemins ruraux :
 - o Chemin rural au lieudit Trouillaud (impasse de la Fontaine) qui longe les parcelles cadastrées E830, E238, E905, E906, E877, E251, E720, E805, E823, E824, E896, E919, E910, E914, E265, E268, E271, E780, E897, E899, E900, E903, E904, E250, E879, E249, E876, E241, E239 et E240, d'une longueur de 288 mètres
 - o Chemin rural au lieudit Coutolle (route de Coutolle) qui longe les parcelles cadastrées E41, E40, E39, E886, E35, E632, E634, E635 et E887 d'une longueur de 115 mètres
- en voies communales dans le domaine public communal (annexes 1, 2 et 3 à la présente délibération),
- **DE VALIDER** les changements de noms des places comme suit :
 - o 5p Esplanade de la Paix au lieu de place de la Paix
 - o 7p Place de la Paix au lieu de place de l'Esplanade
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou un élu ayant délégation de signature, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF



Le Secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. Moucheboeuf".

VOIES COMMUNALES

N° d'ordre	Appellation	Désignation du point d'origine, des principaux lieux traversés ou repères, du point	Longueur en mètre	Observations (non revêtus, mitoyenneté)
A - A CARACTÈRE DE ROUTE				
1	VC1	Rue de l'Abattoir - Rue du Gât	240	
2	VC2	RD730 - VC1	190	
3	VC3	RD730 - RD158e1 - Limite LE FOUILLOUX	3498	
4	VC4	RD730 - VC3	690	
5	VC5	VC3 - Colinet	300	
6	VC6	VC3 - La Cave	410	
7	VC7	RD73D - VC3	700	
8	VC8	VC7 - VC7	350	
9	VC9	RD910 bis - VC10	460	
10	VC10	Limite SAINT MARTIN D'ARY - VC11 - VC12	380	Mitoyen avec la commune de CLERAC Longueur 380 m : 2 = 190 m
11	VC11	RD910 bis - VC10 - Limite CLERAC	1365	
12	VC12	Limite CLERAC - RD910 bis - VC14 - VC13 - RD185e1	2710	
13	VC13	RD910 bis - Rétaud	250	
14	VC14	RD910 bis - VC12 - RD910 bis	2315	
15	VC15	RD910 bis - RD158e1	470	
16	VC16	RD158e1 - VC14	655	
17	VC17	RD158e1 - VC3	480	
18	VC18	RD158e1 - Grand Château	410	
19	VC19	RD158e1 - Marquet	100	
20	VC20	Rue du Gât -- RD158e1 - Limite LE FOUILLOUX	1735	
21	VC21	VC20 - La Bourguette	185	
22	VC22	RD730 - VC2D	555	
23	VC23	Rue du Gât - La Gautonne	120	
24	VC24	RD158e1 - Bassinet	330	
25	VC25	RD158e1 - Limite LE FOUILLOUX	150	
26	VC26	RD158e1 - La Butte	195	
27	VC27	RD158e1 - Limite LE FOUILLOUX	185	
28	VC28	VC32 - Les Tours	970	
29	VC29	RD259e1 - VC32	1245	
30	VC30	VC259e1 - Capillot	215	
31	VC31	vc32 - Beauvallon	945	
32	VC32	RD158 - Limite NEUVICQ	1155	
33	VC33	RD158 - VC32	450	
34	VC34	RD158 - Le Grand Maine	330	
35	VC35	RD158 - VC34	370	
36	VC36	RD259e1 - Pisse Perette	411	
37	VC37	RD158 - Chasse Trop Tard	230	
38	VC38	VC20 - Rue du Château d'Eau - Bégaud	935	
39	VC39	Rue du Château d'Eau - Galuet	140	
40	VC40	Rue du Château d'Eau - Chez Saboureau	100	
41	VC 41	Part de la RD 910 bis - LGV	260	
42	VC 42	Part de la RD 910 bis - LGV	270	
43	VC 43	Part de la RD 910 bis - LGV	162	
44	VC 44	Part de la VC 3 - Fin du revêtement	285	
45	VC 45	Part de la RD 730 - Fin du bicauche	330	
46	VC 46	Début du revêtement - Début de l'ouvrage d'art	75	
47	VC 47	Part de la RD 730 - Fin du revêtement	521	
48	VC 48	Part de la RD 730 - Fin du chemin	360	Non revetu
49	VC 49	Début du revêtement - Fin du revêtement	30	
50	VC 50	Part de la RD 158 - Fin du revêtement	301	
51	VC 51	Part de la RD 158 - Fin du revêtement	130	
52	VC 52	Part de la VC 12 -LGV	990	Mitoyen avec la commune de CLERAC Longueur 990 m : 2 = 495 m
53	VC 53	Route de Clairvent	700	
54	VCS4	Impasse des Vignes	150	
55	VCS5	Impasse de Labattu	54	
56	VCS6	Impasse du Périgord	110	
57	VCS7	Impasse du Fournil	40	
58	VCS8	Route de Trouillaud	72	
59	VCS9	Impasse du Trézeau	110	Mitoyenneté avec Neuvice 110 : 2 = 55m
60	VCS60	Impasse de la Fontaine	288	
61	VCS61	Route de Coutalle	115	
Total				32 277 m
Mitoyenneté à déduire				690 m
Longueur totale :				31 587 m

VOIES COMMUNALES

N° d'ordre	Appellation	Désignation du point d'origine, des principaux lieux traversés ou repères, du point	Longueur en mètre	Observations (non revêtus, mitoyenneté)
B - A CARACTERE DE RUE				
1u	Rue Neuve	RD158 - Rue Neuve - Les Justices	95	
2u	Rue du Puit	RD158 - Rue du Puit - VC 25u "Rue de Vassiac"	482	
3u	Rue de La Fontaine	VC 23u "Rue du Château d'Eau" - Rue de La Fontaine - VC 25u "Rue de Vassiac"	335	
4u	Rue du Vieux Pineau	VC 23u "Rue du Château d'Eau" - Rue du Vieux Pineau - VC 3u "Rue de La Fontaine"	170	
5u	Rue du Val	VC 3u "Rue de La Fontaine" - Rue du Val	140	
6u	Rue des Côteaux	VC 20 "Rue du Gât" - Rue des Côteaux - VC 3u "Rue de La Fontaine"	595	
7u	Rue des Accacias	VC 6u "Rue des Côteaux" - Rue des Accacias	170	
8u	Rue du Vieux Chêne	VC 6u "Rue des Côteaux" - Rue du Vieux Chêne	95	
9u	Rue de la Distillerie	RD730 - Rue de la Distillerie - VC 13u "Rue de la Vieille Tour"	245	
10u	Rue des Ecoles	VC 9u "Rue de la Distillerie" - Rue des Ecoles - VC 13u "Rue de la Vieille Tour"	280	
11u	Rue du Débas	VC 9u "Rue de la Distillerie" - Rue du Débas - VC 10u "Rue des Ecoles"	95	
12u	Rue de l'Abattoir	RD730 - Rue de l'Abattoir - VC 13u "Rue de la Vieille Tour"	275	
13u	Rue de la Vieille Tour	RD730 - Rue de la Vieille Tour - VC 12u "Rue de l'abattoir"	355	
14u	Rue du Collège	VC 13u "Rue de la Vieille Tour" - Rue du Collège - VC 19u "Plaine des Sports"	130	
15u	Impasse Font Boisseau	RD730 - Impasse Font Boisseau	85	
16u	Allée des Platanes	RD730 - Allée des Platanes - RD158	210	
17u	Rue du Pont	RD730 - Rue du Pont - RD158	95	
18u	Rue de la Mairie	RD730 - Rue de la Mairie - RD158	70	
19u	Plaine des Sports	VC 25u "Rue de Vassiac" - Plaine des Sports - VC 14u "Rue du Collège"	224	
20u	Impasse du Fournil	RD158 - Impasse du Fournil - VC 57 "Impasse du Fournil"	40	
21u	Impasse du Moulin	RD730 - Impasse du Moulin - Le Mouzon	110	
22u	Rue du Gât	VC 13u "Rue de la Vieille Tour" - Rue du Gât - VC 20	855	
23u	Rue du Château d'Eau	VC 22u "Rue du Gât" - Rue du Château d'Eau - RD158	1210	
24u	Rue des Traillies	VC 25u "Rue de Vassiac" - Rue des Traillies - RD158	612	
25u	Rue de Vassiac	RD158 - Rue de Vassiac - VC 24u "Rue des Traillies"	730	
26u	Rue de Font Crose	VC 24u "Rue des Traillies" - Rue de Font Crose - VC 23u Rue du Château d'Eau	320	
27u	Cité des Maines Nord	VC 32 "Route de Neuvicq" - Cité des Maines Nord	320	
28u	Cité des Justices	RD158 - Cité des Justices	145	
29u	Cité de l'Hermitage	RD158 - Cité de l'Hermitage	130	
30u	Cité le Fief	VC 25u "Rue de Vassiac" - Cité le Fief	600	
31u	Rue du Ramigeon	VC 3 "Rue de Paresse" - Rue du Ramigeon - VC 53 "Route de Clairevent"	143	
32u	Rue de la Haute Bourdolle	VC 9 "Impasse de La Bourdolle" - Rue de la Haute Bourdolle - VC10	206	
33u	Rue du Maine Comte	RD158 - Rue du Maine Comte - VC 2u "Rue du Puit"	132	-
34u	Ruelle des Traillies	VC 24u "Rue des Traillies" - Ruelle des Traillies - RD158	83	
35u	Rue du Gymnase	VC 14u "Rue du Collège" - Rue du Gymnase - VC 6u "Rue des Côteaux"	240	

Longueur totale : 10022 m

VOIES COMMUNALES

N° d'ordre	Appellation	Désignation du point d'origine, des principaux lieux traversés ou repères, du point	Surface {m²}	Observations {non revêtus, mi revêtus, revêtus}
C - A CARACTERE DE PLACE PUBLIQUE				
1p	Place du Champ de Foire	Parking	4000	
2p	Place de la Gendarmerie	Parking	247	
3p	Place des Tilleuls	Parking	1140	
4p	Place de la Mairie	Parking	800	
5p	Esplanade de la Paix	Parking	504	
6p	Place de la laïcité	Parking	712	
7p	Place de la Paix	Parking	1680	
8p	Place du Fournil	Parking	546	
9p	Place des Ecuries	Parking	3040	
10p	Parking des Ecoles	Parking	1345	
11p	Parking de la Plaine des Sports	Parking	3235	
12p	Parking de la Cité du Fief	Parking	585	
13p	Parking Aire de Jeux	Parking	250	
14p	Parking de l'Eglise	Parking	595	
15p	Parking Cimetière	Parking	600	
16p	Parking Cité les Justices - l'Hermitage	Parking	300	
17p	Parking des Gîtes	Parking	170	
18p	Parking rue du 8 Mai	Parking	132	
19p	Parking Cité Pineau	Parking	680	
20p	Parking Cité Marcadier	Parking	1215	
21p	Parking 2 des Ecoles	Parking	182	
22p	Parking accessibilité des Ecurie du Château	Parking	460	
Surface totale : 22 418 m²				